

ARRÊTÉ

fixant la composition de la commission de recrutement pour l'appréciation des candidatures prévue à l'article 3-1 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, pour le recrutement par la voie contractuelle d'adjoint-es en gestion administrative – BAP J – organisé par l'Université de Bordeaux.

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de poste offert au concours pour le recrutement d'adjoint technique de recherche et formation ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement d'un-e adjoint-e en gestion administrative bénéficiaire de l'obligation d'emploi, organisé par l'Université de Bordeaux – Campus de Talence – 351, cours de la Libération – 33400 TALENCE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Jérôme FAURE, ingénieur d'études classe normale, président, Université de Bordeaux, Talence
Madame Christelle ALBRESPIC, assistante ingénieure, membre, Université de Bordeaux, Mérignac
Madame Nathalie CONSTANT, assistante ingénieure, membre, Université de Bordeaux, Talence
Monsieur Mathieu GUERRIER, ingénieur d'études classe normale, suppléant, Université de Bordeaux, Talence

Article 2 : Le président de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Talence, le 31 mai 2023

Le Président de l'université de Bordeaux,
Dean Lewis,

et par délégation, la Directrice Générale des Services Adjointe
déléguée au Pôle Ressources Humaines et Développement Social,



Marie-Béatrice CELABE